

PROCÉDURE CIVILE

Médiation : comment trouver les 50 milliards ! 177p1

L'essentiel

L'adoption d'un plan d'action national de développement de la médiation et de la conciliation serait de nature à permettre à l'État de réaliser d'importantes économies sur le budget du fonctionnement de la Justice.

Libres propos par
Fabrice VERT
 Conseiller à la cour
 d'appel de Paris,
 conseiller coordonnateur
 de l'activité des
 médiateurs et
 conciliateurs de justice
 et Hirbod DEGHANI-
 AZAR
 Avocat au barreau de
 Paris, associé, RSDA,
 médiateur, président de
 l'AME

De nombreux pays (Canada, Royaume-Uni, Italie, Belgique...) ont lancé des politiques nationales de développement de la médiation et de la conciliation.

Ces programmes ont permis à ces États de faire des économies considérables sur le budget de fonctionnement de leur Justice.

Ainsi, une étude du ministère de la Justice du Canada (www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/sprd-dprs/eval/

[evalp-peval.html](#)) établit qu'entre 1998 et 2002, le programme national de médiation a permis à l'État canadien des économies sur le budget du fonctionnement de la Justice évaluées à 6,884 millions de dollars (méthode de calcul : économies pour l'État tenant compte de la réduction du nombre de jours d'audience attribués au programme de médiation, auxquelles on a soustrait les coûts engagés pour régler les litiges au moyen de ce programme).

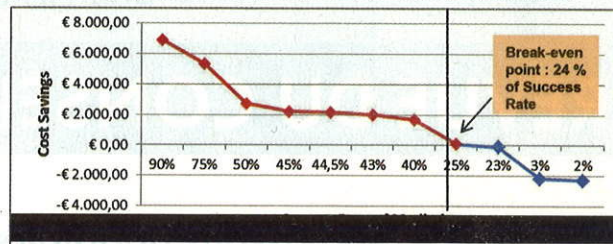
Pour la France, la durée moyenne d'une médiation serait de 60 jours à partir de la première rencontre alors qu'un procès devant les tribunaux prendrait entre 375 et 395 jours, selon un rapport commandé par le Parlement européen en 2014 (« *Rebooting the mediation directive : assessing the limited impact of its implementation and proposing measures to increase the number of mediations in the EU* »).

Si aucune étude en France n'a quantifié les économies que réaliserait le ministère de la Justice en lançant un plan d'action national de médiation, un rapport de 2011 du Parlement européen (direction générale des politiques internes, « *Quantifying the cost of not using mediation* », PE 453, 180) sur la « quantification du non recours à la médiation » établit que la médiation est « rentable » à partir d'un taux de réussite de 19 %, car elle permet de réduire de manière importante les frais de justice pour les citoyens, les entreprises mais aussi pour les États, en réduisant les coûts supportés par ces derniers au titre du fonctionnement de la justice.



Économies de temps dans l'UE - point d'équilibre

Cette étude a constaté que le coût moyen d'une action en justice dans l'Union européenne était de 10 449 €, tandis que le coût moyen de la médiation était de 2 497 €. En conséquence, lorsque la médiation est réussie, il est économisé plus de 7 500 € par conflit. Le point d'équilibre pour le coût est de 24 % de réussite des médiations.



Économies de coûts dans l'UE - point d'équilibre

Les sources concrètes d'économies pour l'État d'un programme national de médiation :

1. Réduire le nombre de jours d'audience pour un dossier et en conséquence, réduire les besoins matériels et humains nécessaires (locaux, magistrats professionnels, greffiers, personnels administratifs...).
2. Réduire le coût des frais de justice supporté par l'État, qui représente une dépense budgétaire importante.

Une médiation ou une conciliation réussie le plus en amont du conflit réduit considérablement les frais de justice, en évitant par exemple le coût onéreux d'une expertise judiciaire ou d'une enquête sociale, qui est supporté par l'État lorsque les parties bénéficient de l'aide juridictionnelle.

3. Réduire les coûts économiques et sociaux que génère souvent une rupture brutale des relations existant entre des partenaires.

Le succès d'une médiation évite les conséquences néfastes d'une rupture brutale des relations (ex : un conflit entre associés donnant lieu à la nomination d'un administrateur provisoire se termine souvent par une liquidation de la société avec un coût social et économique élevé, dont certains aspects peuvent être supportés par l'État).